



EXTRAIT N°77/2025 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06 OCTOBRE 2025

Date de la convocation :
Le 29 septembre 2025

Nombre de conseillers municipaux
En exercice 33

En début de séance :
Présents 22
Procurations 3
Absents 7
Excusés 1

En cours de Séance :
Présents 21
Procurations 3
Absents 7
Excusés 2

L'an deux mil vingt-cinq, le six du mois d'octobre, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint-Joseph sur convocation, sous la présidence de monsieur le Maire, M. Yan MONPLAISIR

PRESENTS :

Adjoints : M. ADELE Claude, Mme MIEVILLY Eliane, M. CRETINOIR Joël, Mme CATHERINE Marie-Lyne, Mme DUBO Corinne, M. CACLIN Laurent, M. NAPOLY Raymond, Mme LAMIN Marie-Josée, Mme LEGIEL Eliane.

Conseillers municipaux : M. PALIX Pierre, Mme MARLIACY Danielle, Mme CAVALIER-DOURE Sandrine, Mme CARIN Jocelyne, M. ARETO Joseph, M. THELESTE Johan, M. BERNABE Cédric M. DELPHIN Laurent, M. FERDINAND Thierry, M. SAINT-HONORE Laurent, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse. M. MARLET Camille,

ABSENTS EXCUSES : Mme DUCADOS Anne-Caroline,(procuration à M. CACLIN Laurent), Mme MENCE Marielle, (procuration à Mme MARLIACY Danielle). M. ROSELET Jean-Christophe (procuration à M. ADELE Claude), M. MARLET Daniel

ABSENTS NON-EXCUSES : M. ADELAIDE Michel, Mme RIERNY Sandrine, M. ATHANASE Rémy M. CIDOLIT Bertrand, Mme CARDOU Josiane Mme BEAUJOLAIS Marie-José, Mme FRANCOIS Francine.

ASSISTANTS M. Pascal QUIONQUION (DGS), Mme Valentine CILPA (DGSA1), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. José SOUDOUIROM (DUPRU), Victor VELAYE (Dirfin), Mme Elona KRISTO (DST),

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à seize heures et cinquante-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme CATHERINE Marie-Lyne pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

Accusé de réception en préfecture
972-219722246-20251013-77-2025-DE
Date de télétransmission : 13/10/2025
Date de réception préfecture : 13/10/2025

Accusé de réception en préfecture
972-219722246-20251013-77-2025-DE
Date de télétransmission : 13/10/2025
Date de réception préfecture : 13/10/2025

DECISION MODIFICATIVE N°1-2025 DU BUDGET PRINCIPAL

Le Maire expose :

La présente décision modificative permet à la Ville d'inscrire les crédits nécessaires pour faire face à ses engagements. La section de fonctionnement et d'investissement sont ainsi modifiées, tant en recettes qu'en dépenses.

1. La section de fonctionnement :

Sont inscrits en dépenses de fonctionnement :

-150.000€ au chapitre 012 (Charges de personnel et frais assimilés) : Ce prélèvement sera versé sur le budget du CCAS et de la Caisse des écoles.

450.000€ au chapitre 65 (Autres charges de gestion courante) correspondant principalement à un complément de la subvention communale pour le budget du CCAS (200.000€) et de la Caisse des écoles (250.000€).

400.000€ au chapitre 042 (opérations d'ordre entre section) pour les amortissements.

Sont inscrits en recettes de fonctionnement :

700.000€ au chapitre 73 (Impôts et taxes) qui correspond aux recettes attendues sur l'octroi de mer

2. La section d'investissement :

Sont inscrits en dépenses d'investissement :

400.000€ au chapitre 23 (immobilisations en cours). Pour financer des travaux.

Sont inscrits en recettes d'investissement :

400.000€ au chapitre 040 (Opération d'ordre entre section) c'est la contrepartie de l'inscription en dépense de fonctionnement chapitre 042 pour les amortissements.

Les recettes et les dépenses s'équilibrent ainsi pour un total de **700.000€** en section de fonctionnement et un total de **400.000€** en section d'investissement.

Ci-après la balance liée à la décision modificative :

Accusé de réception en préfecture
972-219722246-20251013-77-2025-DE
Date de télétransmission : 13/10/2025
Date de réception préfecture : 13/10/2025

BALANCE TOTAL BUDGET 2025 - VOTE DECISION MODIFICATIVE N°1 VILLE

I. Section de fonctionnement

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2025	DM N°1	Total Budget 2025
011	Charges à caractère général	3 445 934,00		3 445 934,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	10 722 006,00	- 150 000,00	10 572 006,00
014	Atténuation de produits	220 000,00		220 000,00
65	Autres charges de gestion courantes	6 677 255,00	450 000,00	7 127 255,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			0,00
66	Charges financières	120 000,00		120 000,00
67	Charges exceptionnelles	15 000,00		15 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciations	7 000,00		7 000,00
022	Dépenses imprévues			0,00
023	Virement à la section d'investissement	1 301 350,00		1 301 350,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	773 000,00	400 000,00	1 173 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section			0,00
002	Déficit de fonctionnement reporté			0,00
Total dépenses de fonctionnement hors reports		23 281 545,00	700 000,00	23 981 545,00
	RAR dépenses de fonctionnement			0,00
Total dépenses de fonctionnement		23 281 545,00	700 000,00	23 981 545,00
013	Atténuations de charges	7 000,00		7 000,00
70	Produits services, domaines et ventes div.	40 662,00		40 662,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	11 827 183,00	700 000,00	12 527 183,00
731	Fiscalité locale	5 751 808,00		
74	Participations et dotations	3 947 468,00		3 947 468,00
75	Autres produits de gestion courante	84 800,00		84 800,00
76	Produits financiers			0,00
77	Produits exceptionnels			0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	321 016,00		321 016,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section			0,00
Total recettes de fonctionnement hors reports		21 979 937,00	700 000,00	16 928 129,00
	RAR recettes de fonctionnement			0,00
002	Résultat reporté	1 301 608,00		1 301 608,00
Total recettes de fonctionnement		23 281 545,00	700 000,00	23 981 545,00

Accusé de réception en préfecture 972-219722246-20251013-77-2025-DE Date de télétransmission : 13/10/2025 Date de réception préfecture : 13/10/2025
--

II. Section d'investissement

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2025	DM N°1	Total Budget 2025
010	Stocks			0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	10 000,00		10 000,00
13	Subventions d'investissement			0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 020 000,00		1 020 000,00
20	Immobilisations incorporelles	636 433,64		636 433,64
204	Subventions d'équipement versées	544 731,00		544 731,00
21	Immobilisations corporelles	2 470 050,65		2 470 050,65
23	Immobilisations en cours	4 843 506,00	400 000,00	5 243 506,00
	Opérations			0,00
26	Participat° et créances rattachées			0,00
4541	Opérations d'investissement pour le compte de tiers			0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	321 016,00		321 016,00
041	Opérations patrimoniales	3 000 000,00		3 000 000,00
Total dépenses d'investissement hors reports		12 845 737,29	400 000,00	13 245 737,29
001	Solde d'exécution négatif			0,00
	RAR dépenses d'investissement	1 980 448,71		1 980 448,71
Total dépenses d'investissement		14 826 186,00	400 000,00	15 226 186,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	614 858,60		614 858,60
1068	Excédents de fonctionnement capitalisé	3 419 589,85		3 419 589,85
13	Subventions d'investissement	70 001,35		70 001,35
16	Emprunts et dettes assimilées			0,00
23	Immobilisations en cours			0,00
27	Autres immobilisations financières			0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations			0,00
4582	Opérations d'investissement pour le compte de tiers			0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	773 000,00	400 000,00	1 173 000,00
041	Opérations patrimoniales	3 000 000,00		3 000 000,00
021	virement section de fonctionnement	1 301 350,00		1 301 350,00
Total recettes d'investissement hors reports		9 178 799,80	400 000,00	9 578 799,80
001	Solde d'exécution positif	2 297 426,85		2 297 426,85
	RAR recettes d'investissement	3 349 959,35		3 349 959,35
Total recettes d'investissement		14 826 186,00	400 000,00	15 226 186,00

RAR (Reste A Réaliser) / BP (Budget Primitif) / DM (Décision Modificative) / BS (Budget Supplémentaire)

.....
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité

D'APPROUVER la Décision Modificative N°1 du Budget Principal 2025 de la ville.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 06 octobre 2025

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture le

Pour le Maire, et par délégation	
Accusé de réception en préfecture	
972-219722246-20251013-77-2025-DE	
Date de télétransmission : 13/10/2025	
Date de réception préfecture : 13/10/2025	
Eliané MIÉVILLY	

Accusé de réception en préfecture
972-219722246-20251013-77-2025-DE
Date de télétransmission : 13/10/2025
Date de réception préfecture : 13/10/2025